



Le label CERTIBRUIT



POUR MIEUX LIVRER LIVRONS LA NUIT MAIS SANS BRUIT

POURQUOI ÊTRE LIVRÉ DE NUIT ?

Pour réduire la pollution dans les villes



- Meilleur partage de la voirie dans le temps et diminution des bouchons liés aux livraisons.
- Diminution des émissions polluantes par une meilleure efficacité des tournées.
- Diminution des nuisances sonores par l'utilisation de véhicules silencieux.

Pour apporter une solution de logistique durable



- Livraisons invisibles pour les clients et plus confortables pour les employés car hors périodes d'affluence.
- Rayons prêts dès l'ouverture du magasin et produits frais de meilleure qualité.
- Augmentation de la sécurité des piétons.

Pour réduire les coûts de transport



- Accès facilité dans les centres-villes et optimisation du plan transport.
- Économies de carburant en évitant les heures de fortes affluences routières.
- Réduction du nombre d'heures chauffeurs perdues en heure de route.

COMMENT ÊTRE ÉLIGIBLE AU LABEL CERTIBRUIT ?

Utiliser des engins propres et silencieux



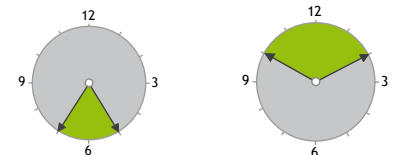
- Engins de transport et de manutention certifiés silencieux (Certification Piek).
- Engins de transport propres.

Former ses employés à la lutte contre le bruit



- Sensibilisation à la lutte contre le bruit.
- Formation des conducteurs-livreurs, des responsables du point de vente et des réceptionnaires.

Être livré de nuit



Tôt le matin

Tard le soir

- Le site doit être livré en dehors des pics de circulation.
- Tôt le matin de 5h à 7h ou tard le soir de 22h à 2h du matin.

LE LABEL CERTIBRUIT IMPLIQUE :

- La sensibilisation des livreurs et manutentionnaires formés pour travailler en silence.
- L'obligation d'utiliser des engins de livraison et de manutention certifiés silencieux.
- L'aménagement des locaux pour limiter les nuisances sonores.
- Le contrôle du respect des règles de la charte par des audits réguliers réalisés par un organisme indépendant le **cemafroid** L'EXPERT DU FROID.
- La mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique en cas de nuisances sonores tenue par le **CidB** Centre d'information sur le Bruit.

La charte Certibruit téléchargeable sur www.certibruit.fr définit toutes les règles de labellisation rédigées par les représentants des professionnels de la distribution et du transport, des experts de la logistique et du bruit et des collectivités locales et administrations concernées.

Nous sommes livrés la nuit pour limiter la pollution et les embouteillages en ville



- Le label CERTIBRUIT implique :
- Des livreurs et manutentionnaires formés et sensibilisés pour travailler en silence.
 - Des engins de livraison et de manutention silencieux.
 - Des locaux aménagés pour limiter les nuisances.
 - Des audits réguliers réalisés par le Cemafroid.

En cas de nuisances sonores lors d'une livraison de nuit : 01 47 64 64 62
*Numéro de Centre d'Information sur le Bruit (CidB) - 24h/24

